

Advantage FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le
Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)

Date d'émission 16-sept.-2022

Date de révision 31-mai-2023

Numéro de révision 1.01

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Advantage 2,4-D Ester 700 EC

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PMRA Reg. No.: 34997

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Advantage Crop Protection Inc.
620 4th Avenue East
Regina Saskatchewan
S4N 4Z5 Canada
1 888 931 2530

Courriel info@ACPI.ag

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 1 613 996 6666

2. Identification des dangers

Classification

Liquides inflammables	Catégorie 4
Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Liquide combustible
Nocif en cas d'ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée
Peut provoquer le cancer



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser une poudre extinctrice, du CO₂, une pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Autres renseignements

Peut être nocif par contact cutané. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Très toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxicité aiguë inconnue

8.7 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

			renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle	1928-43-4	90 - 99	-	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	0.5 - < 1	-	
Naphtalène	91-20-3	0.1 - 0.5	-	

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets d'une exposition	Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle 1928-43-4	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	-

Naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Naphtalène	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Naphtalène	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent
État physique	Liquide
Couleur	Brun clair
Odeur	Ester
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	3.56	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	80.4 °C / 176.7 °F	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	18.4 - 18.8 mPa s @40°C	
<u>Autres renseignements</u>		
Propriétés explosives	Aucun.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique du liquide	1.15 g/mL @20°C	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	Acides, Agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Chlorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. (sur la base des composants). Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les

personnes sensibles. Peut être nocif par contact cutané.

Ingestion

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif en cas d'ingestion. (sur la base des composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) 552.90 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

8.7 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle 1928-43-4	= 300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.4 mg/L (Rat) 4 h
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 4688 mg/m ³ (Vapor) 4h
Naphtalène 91-20-3	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 0.4 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle 1928-43-4	-	Group 2B	-	X
Naphtalène 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle 1928-43-4	-	LC50: 6 - 8.7mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =7.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: <11.5mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	-	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)
Naphtalène 91-20-3	-	LC50: 5.74 - 6.44mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1.6mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.91 - 2.82mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.99mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =31.0265mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	LC50: =2.16mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =1.96mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 1.09 - 3.4mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2,4-D Ester de 2-éthylhexyle 1928-43-4	5.78
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	6.5

64742-94-5	
Naphtalène 91-20-3	3.4

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé / Non dangereux

L'expédition par voie terrestre par voie routière ou ferroviaire n'est pas réglementée comme une marchandise dangereuse tant que l'emballage respecte toutes les exigences du TMD.

*Aucune marque, étiquette, pancarte ou document d'expédition ne s'applique selon TMD 1.45.1, mais peut être utilisé pour faciliter le transport multimodal impliquant l'OACI (IATA) ou l'OMI

IATA Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IATA SP A197 UN3082

Numéro UN ou numéro d'identification

Désignation officielle de transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IATA

Désignation

Dispositions particulières Code ERG

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

9

III

2,4-D 2-Ethylhexyl ester

UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (2,4-D 2-Ethylhexyl ester), 9, III

A97, A158, A197

9L

IMDG Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IMDG 2.10.2.7 UN3082

Numéro UN ou numéro d'identification

Désignation officielle de transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IMDG

Polluant marin

Polluant marin

Désignation

Dispositions particulières EmS-No.

MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

9

III

2,4-D 2-Ethylhexyl ester

P

2,4-D 2-Ethylhexyl ester

UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (2,4-D 2-Ethylhexyl ester), 9, III, Polluant marin

274, 335, 969

F-A, S-F

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	2	Instabilité	0	Dangers particuliers	-
HMIS	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	2	Dangers physiques	0	Protection individuelle	X
	*							

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
 EPA (Agence de protection de l'environnement)
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
 Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
 Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
 Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données de substance dangereuses
 Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
 Classification SGH - Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
 National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
 NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)
 Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
 Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
 Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
 Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
 Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 16-sept.-2022

Date de révision 31-mai-2023

Note de révision Sections de la FS mises à jour: 1.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique